

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2011

L'an deux mille onze, le 19 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès - FREBY Pierre-Jean- FLORIOT Sylvain- LAURENT Anne Françoise -MACHARD Michel- SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Madame Mireille GANIEZ a donné pouvoir à Madame Joëlle MAIGROT, excusée.

Monsieur Thierry DURAND a donné pouvoir à Monsieur Bernard PIERRE, excusé.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 12 mai 2011.

En préalable à l'ouverture de la réunion de Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Alain ROUSSEL, Conseiller Général du canton de Monthureux-sur-Saône, a été invité afin de présenter au Conseil Municipal l'Avant Projet Sommaire d'Itinéraire (A.P.S.I) de la Route Départementale n°460.

Monsieur Alain ROUSSEL rappelle à l'Assemblée que des aménagements ponctuels ont été réalisés sur RD 460 par le Département mais que jamais de réflexion globale n'a été effectuée par le Conseil Général.

Cette réflexion porte, entre autres, sur la succession de virages dangereux à Escles (avec une école en contrebas) ainsi que sur l'entrée de la ville d'Epinal qui s'urbanise de plus en plus.

L'objectif de cette étude est d'avoir un itinéraire normalisé sur cette route départementale.

Trois projets, dont deux très coûteux, avaient été présentés pour le secteur d'Escles lors des deux réunions qui avaient eu lieu en présence des élus concernés.

La solution la plus raisonnable en termes de coût a été retenue lors de la deuxième réunion lors de laquelle Monsieur Didier MARTIN, Directeur de la DVA, a précisé que cette étude consistait

- A avoir une position commune de la part des différentes collectivités,
- A analyser l'itinéraire sur le plan technique,

ceci afin de dégager les partis d'aménagement possibles, hiérarchiser les priorités et convaincre le Conseil Général de réaliser ces aménagements.

Après avoir répondu à différentes questions de l'Assemblée, Monsieur Alain ROUSSEL remercie Monsieur le Maire de son invitation et quitte la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 21 avril 2011, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

PREMIERE PARTIE

Intervention de Monsieur Alain ROUSSEL, Conseiller Général, concernant l' Avant Projet Sommaire d' Itinéraire de la Route Départementale n°460.

SUIVIE DE ORDRE DU JOUR

- 1) Avant Projet Sommaire d' Itinéraire de la Route Départementale n°460 (les conseillers sont invités à venir consulter le dossier en Mairie).
- 2) Compétence éclairage public : investissement et entretien transférés au Syndicat Mixte Départemental d' électricité des Vosges (SMDEV).
- 3) SMDEV : Adhésion de collectivités.
- 4) Forêt : Destination des produits.
- 5) Finances communales : Indemnités de gardiennage du cimetière et de l' Eglise.
- 6) Maison des Associations : modalités de mise à disposition.
- 7) Finances communales : Subventions aux Associations et Groupe Scolaire Primaire
- 8) Lotissement :
 - Budget primitif 2011.
 - Prix de vente des terrains.
- 9) Sentiers équestres : échange de terrain.
- 10) Aménagement du Préfonrupt : achat des terrains.
- 11) Association "Des Eaux et des Hommes" : Adhésion 2011.
- 12) Finances communales : modifications budgétaires.
- 13) Convention de servitude parcelle B 312.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses.

Questions diverses.

2011/5-19-1- Avant Projet Sommaire d'Itinéraire de la Route Départementale n°460

Suite à la réunion de présentation organisée le 20 janvier 2011 en mairie d'ESCLES par les services du Conseil Général concernant l' Avant Projet Sommaire d'Itinéraire de la Route Départementale n°460 et, suite à l'intervention de Monsieur Alain ROUSSEL, Conseiller Général, en première partie de la réunion du Conseil Municipal de ce jour, l'Assemblée émet les remarques suivantes, sur ce dossier en général :

Le projet visant :

- ✓ à rendre cohérents les aménagements sur l'ensemble de l'itinéraire,
- ✓ à améliorer la sécurité avec la reprise de certains carrefours ainsi que le calibrage des voies de circulation,
- ✓ à renforcer la structure de chaussée permettant ainsi son utilisation en période hivernale sans barrières de dégel,

retient l'attention des membres du Conseil Municipal, qui approuvent le principe d'un projet d'ensemble, ceci afin d'obtenir un itinéraire normalisé.

Concernant les travaux à réaliser sur la commune de Monthureux-sur-Saône, les membres du Conseil Municipal soulignent tout l'intérêt économique de cette voie pour le chef lieu de canton : ils souhaitent vivement la réalisation des travaux pressentis, à savoir:

- ✓ la redéfinition des carrefours de la Perche (croisement de la RD 460 et de la VC n° 1) et de la Route de Regnévelle (RD 460 et la RD2).
- ✓ La révision des ouvrages d'art : OA4- OA5- OA6- OA7
- ✓ Le renouvellement des structures de chaussée pour la traversée de la ville.
- ✓ Le renforcement du revêtement sur le trajet Darney-Monthureux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe des travaux visant à normaliser l'itinéraire de la RD 460.
- **CONSTATE** l'importance des travaux autour de la commune d'EPINAL
- **SE PRONONCE** favorablement pour la réalisation des travaux visant à redresser les virages du Void d'Escles, en optant pour la solution n°3 qui est la moins onéreuse.

2011/5-19-2- Adhésion à la compétence optionnelle "éclairage public" du Syndicat Mixte Départemental d'électricité des Vosges (S.M.D.E.V) pour les années 2012, 2013 et 2014.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte Départementale d'Electricité des Vosges* (S.M.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE OPTIONNELLE <ECLAIRAGE PUBLIC>, INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE, POUR LES ANNEES 2012, 2013 ET 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** son adhésion à la compétence optionnelle <éclairage public> du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, au vu du document relatif aux <conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence> approuvé par les membres du Comité du S.M.D.E.V lors de la réunion du 24 juin 2009.
- **INDIQUE** que la commune ne dispose pas d'un contrat en cours avec une entreprise
- **TRANSMET** au Syndicat un inventaire des points lumineux de la commune (nombre, nature, puissance), selon la liste jointe

2011/5-19-3- SMDEV : Adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte Départementale d'Electricité des Vosges* (S.M.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- ✓ - La demande d'adhésion au SMDEV, présentée par les communes de la BRESSE et de MARTINVELLE, dans l'hypothèse où les modifications statutaires permettant leur adhésion seraient approuvées par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **SE PRONONCE POUR** l'adhésion des communes de la BRESSE et de MARTINVELLE, dans l'hypothèse où les modifications statutaires permettant leur adhésion seraient approuvées par arrêté préfectoral.

2011/5-19-4- Forêt : Destination des produits.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 9B- 15C- 29p- 30p- 31p- 32p- 38T- 40Ap, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2011 :
 - Vente en bloc et sur pied.

Finances communales : Indemnités de gardiennage du cimetière et de l'Eglise.

2011/5-19-5- - Indemnité de gardiennage du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Monsieur Pierre SOUHAIT) :

- **FIXE** comme suit l'indemnité de gardiennage du cimetière pour l'année 2011 :
 - Indemnité annuelle de gardiennage du cimetière à Monsieur MONTEMONT Jacques : 395,00 €

2011/05-19-6- Indemnité de gardiennage de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Monsieur Pierre SOUHAIT):

- **FIXE** comme suit l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2011 :
 - Indemnité annuelle de gardiennage de l'Église à Madame PRENELLE Odile : 398,00 €

2011/05-19-7- Maison des Associations : modalités de mise à disposition.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry BERTRAND, Adjoint responsable de la Commission culture, éducation et communication.

Monsieur BERTRAND propose à l'Assemblée que la convention se mise à disposition de la Maison des Associations reprenne les mêmes articles que les conventions jusqu'à maintenant établies pour la Maison Pour Tous et la Salle n°1.

La commission propose également un tarif unique de 80€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre d'activités régulières ou de réunions ponctuelles, les Associations des communes de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne se voient accorder la gratuité des salles, avec établissement d'une convention d'occupation et la garantie d'une assurance en responsabilité civile.

Monsieur le Maire pense qu'il faut laisser le temps au Conseil Municipal d'étudier la fréquence d'occupation de cette salle par les Associations, avant de songer à la louer aux particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Pierre SOUHAIT):

- **ACCORTE D'ACCORDER LA GRATUITÉ** de la Maison des Associations, aux Associations des communes de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, dans le cadre d'activités régulières ou de réunions ponctuelles.
- **DECIDE DANS UN PREMIER TEMPS DE NE PAS LOUER** ce bâtiment aux particuliers.

2011/05-19-8- Finances communales : Subventions aux Associations et Groupe Scolaire Primaire.

Monsieur Thierry BERTRAND, Adjoint, fait part à l'assemblée délibérante des demandes de subventions qui ont été déposées en Mairie ainsi que des propositions d'attribution des subventions aux différentes associations, au Groupe Scolaire Primaire, par la commission culture, éducation et communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ::

- **A l'unanimité** fixe comme suit le montant des subventions attribuées aux Associations suivantes :

Amicale des Sapeurs Pompiers	1 030,00 €
Association Familiale	700,00 €
Bignovre Passion	100,00 €
Mémorial de Grandrupt	100,00 €
L'Odyssée	1 000,00 €
A.D.M.R.	300,00 €
F.J.S.C.	1 500,00 €
Club Vosgien	250,00 €
Club de l'Union et de l'Amitié	500,00 €
Batterie Fanfare	2 000,00 €
Légion Vosgienne	100,00 €
A.F.N	100,00 €
Centre d'Art et Culture- Droiteval	250,00€

Groupe Scolaire Primaire :

Subvention REP (Sous réserve du bilan d'utilisation des fonds)	2 280,00 € (20€/enfant des communes soit 114 enfants, effectif réel).
---	---

Coopérative Scolaire (maternelle & primaire) 2 288,00 € (18 €/enfant des communes soit 116 enfants, effectif prévisionnel + 200,00 € de frais d'affranchissements)

Les membres du Conseil Municipal proposent de rencontrer les membres du Syndicat d'Initiative afin d'étudier ensemble la demande de subvention 2011.

L'Assemblée rappelle qu'une subvention n'est accordée que sur demande des Associations et qu'il est encore temps pour les retardataires d'adresser le dossier en Mairie.

2011/05-19-9-Lotissement : budget primitif lotissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 6-2009 du 19/02/2009 décidant la création du budget annexe relatif à la création d'un lotissement.

Les travaux de viabilisation sont en cours.

La commission finances s'est réunie afin d'étudier les différentes dépenses à intégrer dans ce premier budget annexe lotissement :

- Valeur du terrain
- Frais d'études et maîtrise d'œuvre
- Travaux de VRD
- Autres frais divers,

(Dépenses afférentes aux parcelles uniquement)

Après avoir pris connaissance des propositions du premier budget primitif 2011 relatif au BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2011 suivant le vote indiqué ci-dessous :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

13 voix pour

2011/05-19-10- Lotissement : prix de vente des parcelles.

Les travaux de viabilisation du lotissement étant commencés, il convient maintenant de fixer le prix de vente des parcelles de terrain.

La commission des finances s'est réunie le 13 mai dernier et a réfléchi sur cette question afin de proposer au Conseil Municipal un tarif.

La surface du lotissement est de 10 305 m² environ (sera confirmé par document d'arpentage). Le montant des dépenses du budget annexe lotissement, où sont inscrits le coût de la viabilisation des parcelles d'une part et la valeur comptable du terrain d'autre part, s'élève à 32 766,00€.

Les parcelles seront équipées de tous les coffrets et regards de raccordement eau - gaz et électricité.

Il est prévu de céder les lots d'une part à des particuliers soit :

- 8 lots d'une contenance totale de 8 005 m² environ.

et d'autre part 1 lot d'une contenance de 2 300m² environ à Vosgelis pour la réalisation de 5 pavillons.

Un règlement du lotissement a été établi lors du dépôt du permis d'aménager : il sera remis à tout acquéreur de parcelles et devra être respecté.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour l'ensemble de l'opération de viabilisation du secteur « Devant le Bois », y compris la grande conduite d'eau potable depuis la Place de la République et un montant estimatif de 61 594€ pour l'aménagement des espaces verts, la part restant à la charge de la commune s'élève à 119 701.00 €

Le coût au m² pour l'ensemble de ces travaux représente un montant de 11.61 €/m² pour les 9 lots du lotissement.

Afin de proposer un prix attractif aux personnes désirant s'installer sur la commune, Monsieur le Maire souhaite fixer le prix de vente des parcelles à 5€ T.T.C le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 vote contre : pouvoir de Mr PIERRE =M. Thierry DURAND, qui souhaitait un prix de vente du terrain à 3€/m² voire inférieur à 3€) :

- **FIXE** le prix de vente des lots à 5,00€ T.T.C le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ces 9 lots, notamment les actes notariés authentiques, selon les documents d'arpentage ainsi que les plans individuels de chaque lot qui seront transmis à Maître AMAND, Notaire à Darney.

2011/05-19-11- Sentiers équestres : échange de terrain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Communautés de Communes du Pays de Saône et Madon et du pays de la Saône Vosgienne, rejointes par les Communautés de Communes du val de Vôge et des Marches de Lorraine, ont décidé de mettre en place une Charte Forestière de territoire (CFT).

Dans ce cadre, une action "Ouvrir la forêt aux équestres" est menée par ces collectivités.

Objectifs visés :

- Permettre le développement du tourisme équestre à travers les structures existantes et en projet sur le territoire.
- Proposer une offre de découverte du territoire proche de la nature.

Description des actions proposées :

- Réhabilitation de la *Transvosgienne* équestre.
- Complément du tracé pour des randonnées locales.

Un inventaire des itinéraires possibles a été établi, autant sur les territoires communaux que sur des terrains privés : des conventions de passage seraient établies avec les personnes concernées.

Dans ce cadre et afin de créer un chemin de randonnée qui permettrait de rejoindre la Vignotte depuis la route de la Dheule, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer un échange de parcelles selon le détail ci-dessous:

- Parcelle communale cadastrée section C n°225, d'une surface de 400 m², échangée avec une partie de la parcelle cadastrée section A n° 457, appartenant à Monsieur Mickaël GRANDJEAN, d'une longueur de 140 m environ, sur une largeur de 2,90 m (surface de 400 m² environ).

Les frais de notaire et de géomètre seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'échanger une partie de la parcelle cadastrée **section A numéro 457** appartenant à Monsieur Mickaël GRANDJEAN selon la surface qui aura été définie par la SELARL Christine MERLE de Vittel, contre la parcelle communale cadastrée **section C numéro 225** d'une surface de 4 a 00 ca (400m²).

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître AMAND, Notaire à Darney, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits sur l'exercice budgétaire 2011 du budget général.

2011/05-19-12-Aménagement du Préfonrupt : achat des terrains.

Par délibération du 23 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

-**A solliciter** les subventions relatives à ce dossier auprès du Conseil Général des Vosges au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour un montant global d'opération de 123 754,00 €.

-**A contractualiser** la protection du site du Préfonrupt par convention d'une durée de 15 ans entre la commune de Monthureux-sur-Saône, l'ONF et le Conservatoire des Sites Lorrains, sur les parcelles communales acquises ou devant l'être ;

-**A confier** au Conservatoire des Sites Lorrains et à l'ONF la rédaction du plan de gestion du site selon le détail ci-dessous :

- Partie Conservatoire des Sites Lorrains : H.T 18 050,00 €
- Partie Office National des Forêts : H.T 4 960,00 €

-**A mettre en œuvre** des travaux de remise en état préalable du site ;

Après avoir pris contact avec les propriétaires concernés par l'achat des parcelles, quelques accords sont parvenus :

- Parcelle B 112- Contenance : 21 a 45 ca appartenant à Mrs Roger et Romain GATTO- Prix d'achat: 605,00€.
- Parcelles AB 158, 159 et 160- Surface totale de 46 a 18 ca appartenant à Mr Nicolas GRANDHAYE-Prix d'achat : 5 335,00€.
- Parcelle B 111- Contenance : 03 a 60ca appartenant à Madame GALOTTE-GALAND Catherine- Prix d'achat : 100,00€.
- Parcelles B 107, B 108, B 109 et B 110- Surface totale : 75 a 22 ca appartenant à Monsieur Bruno KERSTEN- Prix d'achat : 5 300,00 €.

Les frais de notaire sont à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Catherine FLIELLER) :

- **DECIDE** d'acheter les parcelles ci-dessus mentionnées aux prix indiqués.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à cette acquisition, et notamment les actes notariés qui seront passés en l'étude de Maître AMAND, Notaire à Darney, les frais étant à la charge de la Commune.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits sur l'exercice budgétaire 2011 du budget forêt.

2011/05-19-13- Association "Des Eaux et des Hommes" : Adhésion 2011.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir participé à une réunion d'information concernant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE).

Sont concernées les collectivités compétentes dans la gestion de l'eau potable.

Lors de cette réunion a été présentée l'Association "Les Eaux et Les Hommes"(LELH), association ayant un objectif pédagogique vis-à-vis des sciences de l'eau, la problématique des GTI (Grès du Trias Inférieur) étant l'un de ses sujets clés.

D'un avis unanime, les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée et Corse, le Conseil Général des Vosges, ont proposé l'association LELH comme structure porteuse. Ce choix a par la suite été validé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, à condition que l'association soit représentative des collectivités du secteur.

Monsieur le Maire précise que cette nappe des Grès du Trias Inférieur s'alimente sur notre secteur, que cette réunion organisée par l'association "Les Eaux et les Hommes" a permis de préciser en quoi consistait le S.A.G.E et l'importance de ce schéma pour l'avenir. Cependant Monsieur le Maire a été très surpris de voir les membres de l'association proposer aux élus présents de faire adhérer les collectivités qu'ils représentent à l'association. En effet, l'association "Les Eaux et les Hommes", pour être validée comme structure porteuse pour l'élaboration du S.A.G.E, doit faire adhérer le maximum de collectivités du secteur afin d'être représentative.

Monsieur le Maire considère que cette campagne d'adhésion aurait dû être menée avant le choix de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Bernard PIERRE) :

- **REFUSE** d'adhérer à l'Association "Les Eaux et Les Hommes" dans les conditions qui lui ont été proposées, mais restera attentif à préserver la nappe des Grès du Trias Inférieur, et à participer comme il s'y est engagé aux travaux d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE).

2011/05-19-14- Finances communales : modifications budgétaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET GENERAL-

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022- Dépenses imprévues	1 800,00 €	-	-	
	-	-	-	
D 023- Virement à la section d'investissement		1800,00 €		
TOTAL	1 800,00 €	1800,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 021- Virement de la section de fonctionnement				1 800,00 €
D 205- opération 147 Informatique		1 800,00 €		
TOTAL		1 800,00 €		1 800,00 €

Budget Forêt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
D 022- Dépenses imprévues	1 000,00 €	-	-	-
	-	-	-	-
D 665-Escomptes accordés		1 000,00 €		

Budget Site d'aspersion

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
6011-Matières 1ères et fournitures	6 000,00 €	-	-	-
	-	-	-	-
60612-Energie, électricité		6 000,00 €		
TOTAL	6 000,00 €	6 000,00 €		

2011/05-19-15-Convention de servitude parcelle B 312.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux de viabilisation du futur Episome, Maison de Retraite et lotissement communal, un bassin de rétention des eaux pluviales sera creusé sur le site et, afin que ces eaux pluviales puissent s'évacuer vers la Saône en cas de trop plein, une canalisation doit être posée.

Cette canalisation d'évacuation des eaux pluviales doit traverser en partie la parcelle cadastrée section B numéro 312, appartenant à Monsieur et Madame Robert FORT, domiciliés à REGNEVELLE (88410).

Une convention de servitude de passage sur fonds privés d'une canalisation d'évacuation d'eaux pluviales doit être établie entre la commune et les propriétaires de la parcelle, par acte administratif.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif comportant convention de servitude de passage sur fonds privés d'une canalisation d'évacuation d'eaux pluviales, établie entre la Commune et Monsieur et Madame FORT Robert, domiciliés 9, RD de Neufchâteau à Corre- REGNEVELLE (88410).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches de publication au Bureau des Hypothèques.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 0h50.